

# Eine Denkschrift Stapfers an die französische Regierung aus dem März 1798

Autor(en): **Rufer, Alfred**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Neues Berner Taschenbuch**

Band (Jahr): **38 (1932)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-130083>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# **Eine Denkschrift Stapfers an die französische Regierung aus dem März 1798.**

Mitgeteilt von Alfred Ruffer.

## I.

Im Archiv des Ministeriums der auswärtigen Angelegenheiten in Paris, Abteilung Schweiz, Bd. 466, Fol. 131—37, liegt ein Aufsatz von 13 Folioseiten, der sowohl wegen seines Verfassers als auch wegen seines Inhalts veröffentlicht zu werden verdient. Wir bringen ihn hier also zum Abdruck und schicken einige orientierende Bemerkungen voraus.

Auf den Wink von General Brune beschloß am 6. März 1798 die zwei Tage vorher eingesetzte provisorische Regierung Berns, eine Deputation nach Paris zu senden. Sie sollte dem französischen Vollziehungsdirektorium die vorgefallenen Aenderungen anzeigen, den Wunsch nach Wiederherstellung freundschaftlicher Verhältnisse vortragen, den Rückzug oder wenigstens die Verminderung der französischen Besatzungsarmee erwirken und schließlich sich auch dahin verwenden, daß Bern Regierungssitz würde, falls Frankreich auf dem Plan einer helvetischen Einheitsrepublik beharrte. Zum Gesandten wurde Rechtsanwalt Dr. Sam. Fr. Lütthardt ernannt und als Sekretär ihm Ph. A. Stapfer, damals Professor der Theologie an der Akademie, beigegeben. Die beiden reisten am 7. März ab und trafen am 13. in Paris ein. Sofort wurden sie daselbst vom Präsidenten des Direktoriums, Merlin, zu Tische geladen, bei welchem

Anlaß man in zwangloser Form die Angelegenheiten Berns und der Schweiz besprach <sup>1)</sup>).

Ohne die von Luginbühl berührte Frage, welcher von den zwei Bernern in Paris die Hauptarbeit geleistet habe, erörtern zu wollen, erwähnen wir hier bloß die Tatsache, daß Stapfer selbst zwei längere Denkschriften an den Minister des Auswärtigen verfaßte. In der einen machte er lebhafteste Vorstellungen gegen die von Brune verfügte Ausschließung aller alten Magistratspersonen von den Behörden der neuen Ordnung, befürwortete sodann auch, daß Artikel 26 der helvetischen Verfassung, der die Geistlichen vom aktiven und passiven Wahlrecht ausschloß, wenigstens zu Gunsten der reformierten Kirchendiener aufgehoben würde. Diese Denkschrift, die auch Laharpe, Frey von Basel, Zeltner von Solothurn und Lütthardt unterzeichneten, ist von uns veröffentlicht worden im Jahrbuch für schweizerische Geschichte 1911, p. 155—180. Sie ist Anfang April der französischen Regierung eingehändigt worden.

Wie sie, so trägt auch die hier folgende kein Datum. Indes läßt sich dieses unschwer aus dem Inhalt des Aufsatzes ermitteln. Wahrscheinlich hat Stapfer schon auf der Reise daran gearbeitet und in Paris nachher die endgültige Redaktion besorgt, jedenfalls aber das Schriftstück kurz nach dem oben erwähnten Diner ins Ministerium getragen. Wir schließen das vor allem aus den Stellen über die Verfassungsfrage. Denn daraus ergibt sich, daß Stapfer noch die Illusion nährte, es seien besondere Kantonsverfassungen zulässig. Die von Lütthardt und Stapfer am 22. März gemeinsam

---

<sup>1)</sup> Luginbühl, aus Ph. A. Stapfers Briefwechsel, 1891 Bd. I, p. 1—5. — Für die nähere Kenntnis der Sendung Lütthardts und Stapfers sei verwiesen auf Stridler, Helv. Aktensammlung I, p. 766—71; Dunant, Les relations diplomatiques, etc., p. 8 ff; Sterchi, Die Sendung Lütthardts, im Neujahrsbl. des hist. Vereins Bern 1898; Luginbühl, Ph. A. Stapfer, p. 47 ff.

unterzeichnete Note an den Minister des Auswärtigen jedoch beweist, daß sie damals diese Illusion aufgegeben und erkannt haben, daß nur noch die Annahme des Einheitsplans in Frage komme. Ohne jeden Zweifel fällt also die Uebergabe des Dokuments in die ersten Tage von Stapfers Aufenthalt in Paris.

Mit beredten Worten begründet Stapfer darin das Ansuchen um Rückzug oder Herabsetzung der französischen Truppen und um schonende Behandlung seines Vaterlandes. Er behaftet auch die französischen Behörden bei ihren wiederholten öffentlichen Kundgebungen und Erklärungen, daß sie die schweizerische Revolution nicht zu Eroberungszwecken benützen wollen. Sodann trägt er ein Bündnis an und in einem inhaltsschweren Schlußsatz bekennt er sich, wie schon anderwärts ausgeführt worden ist<sup>1)</sup> zur Idee eines Völkerbundes, zu dem die französische und helvetische Republik den Grund legen sollen.

Wie Talleyrand, Minister des Auswärtigen, die Denkschrift würdigte, ist nicht ersichtlich. Eine schriftliche Antwort ist nicht erfolgt und auch von Stapfer erfährt man nichts über die Aufnahme, die seine Eingabe bei der Pariser Regierung fand. Ganz vergeblich waren jedenfalls seine und Lüthardts Bemühungen keineswegs. Briines Division reiste ab und im Vertrag vom 27. April machte sich Frankreich anheischig, fortan selbst für den Unterhalt seiner Armee in Helvetien aufzukommen. Mit seinen pazifistischen Bestrebungen aber hatte Stapfer kein Glück. Die Zeit gehörte den Kanonen und Gewehren.

**Mémoire remis au ministre des relations extérieures par le député du gouvernement provisoire de Berne.**

Les bases de l'oligarchie bernoise avaient été ébranlées par le progrès des lumières, l'aisance générale de ses

---

<sup>1)</sup> A. Ruser: Der Völkerbundsgedanke bei A. P. Stapfer.

sujets, l'influence toujours croissante du spectacle unique de la révolution française et surtout par l'issue de cette lutte héroïque dont la grande Nation et avec elle le genre humain est sorti victorieux des rois, des prêtres et des préjugés de tout genre, mais elle conservait encore l'espoir de survivre à ses sœurs italiques (Venedig, Genua) et de capituler par l'entremise du bonheur physique et de la liberté civile que le caractère énergique de la nation suisse et une foule de contrepoids locaux avaient su lui arracher, avec les droits imprescriptibles de la liberté politique et les principes de l'éternelle justice. C'était un corps épuisé de consommation qui ne prolongeait sa précaire existence qu'à l'aide de ménagements innombrables, d'airs factices impures, de tous les secours de l'art le plus raffiné et d'une force d'inertie qui devait céder au premier choc venu du dehors.

Cette oligarchie a succombé enfin sous les coups de ces armées qui ont brisé toutes les chaînes et renversé tous les obstacles. Au reste, il serait plus conforme à la vérité de dire que la seule existence des soldats sur les frontières de l'Italie la mit aux abois et la força à un suicide qui, arrivé quelques mois plus tôt, aurait peut-être épargné des flots de sang à deux nations faites pour s'aimer, pour s'estimer et pour se secourir mutuellement. Le jour avant que l'armée française entrât dans nos murs, dans un moment où le sort des armes paraissait encore douteux, l'ancienne magistrature de Berne abdiqua ses pouvoirs dans les mains de cinquante quatre députés des villes et campagnes<sup>1)</sup> que le grand conseil avait appelé dans son sein à la fin de Janvier pour s'environner d'un éclat populaire et pour sauver à l'ombre d'un simulacre de représentation ses privi-

---

<sup>1)</sup> In Wirklichkeit waren es bloss 52.

lèges odieux. Ces élus du peuple qui ne devaient être que les appuis de l'autorité chancelante en devinrent les dépositaires au nom de la nation et se constituèrent gouvernement provisoire après s'être agrégés les membres du ci-devant conseil souverain qui s'étaient distingués par leur probité, par leurs lumières et par leur attachement à la cause du peuple<sup>1</sup>).

La première démarche de ce nouveau gouvernement aurait sans doute été la suspension de toute hostilité et l'acceptation des conditions proposées au nom du Directoire exécutif par le Général Brune, si le fanatisme du peuple pour le combat avait permis une pareille mesure. Toutefois il envoya à l'instant un de ses membres auprès du Général en chef pour lui notifier son consentement aux propositions du Directoire et pour lui annoncer en même temps le changement total qui venait de s'opérer dans le gouvernement; mais cette députation ne put ralentir la marche victorieuse des héros du Rhin et de l'Adige, et il ne resta au nouveau gouvernement qu'à se mettre en attitude de recevoir les Français comme des frères et des protecteurs et de prendre les mesures de police propres à conserver le bon ordre et à nous garantir d'un bouleversement anarchique.

Les premiers moments qui s'écoulèrent après leur entrée furent pénibles, mais adoucis par l'humanité du chef de l'armée et surtout par l'assurance consolante que le Général Brune vint nous donner de la bienveillance et des intentions philanthropiques du Directoire. Il manifesta le vœu, que la nation régénérée envoyât un député à Paris, et le gouvernement qui le représente provisoirement s'y rendit d'autant

---

<sup>1</sup>) Das Dekret über die Formation und Organisation der provisorischen Regierung und das Verzeichnis der 105 Mitglieder gaben die « Eidgenössischen Nachrichten » vom 17. März 1798, p. 41—44.

plus volontiers qu'il brûlait de présenter au Directoire l'hommage de son respect et de son dévouement.

C'est en conséquence de cette demande du Général Brune qu'un député du gouvernement provisoire de Berne se trouve actuellement à Paris. Il a déjà eu des preuves si flatteuses et touchantes de la bienveillance que le Directoire et son ministre des relations extérieures témoignent aux peuples libres, qu'il sent vivement le besoin de leur en témoigner sa reconnaissance en public et au nom de sa patrie. Mais un des buts de sa mission étant d'éclairer le Directoire exécutif sur les localités qui pourraient retarder ou favoriser l'exécution de ses vues bienfaisantes, et qui ne peuvent jamais être connues qu'aux natifs de l'Helvétie, il croit se conformer aux intentions du gouvernement français en lui soumettant quelques observations et sur les besoins urgents de sa patrie et sur les intérêts réciproques de deux nations libres par éminence, qui de tout temps alliées de position géographique, d'affection mutuelle et de traités fidèlement observés le sont aujourd'hui encore de principes politiques et de formes de gouvernement.

Notre point de départ doit être la supposition que le Directoire a voulu et a voulu uniquement détruire les oligarchies suisses, et tout en rendant aux Helvétiens la pleine jouissance de leurs droits politiques, briser un des instruments de la corruption anglaise, éteindre un foyer d'intrigues et de contre-révolution sans cesse rallumé près de la partie de ses frontières la plus dégarnie de moyens de défense et de surveillance active et prolonger enfin la ligne redoutable de républiques démocratiques qui forme l'avant garde des hommes libres en surveillance contre les projets des rois châtiés mais incorrigibles, vaincus mais ennemis irréconciliables d'une révolution qui est le précurseur de leur ruine.

En partant de cette supposition, on ne fait que rendre justice au Directoire, on se tient encore à ses déclarations solennelles consacrées dans son arrêté contre le Narrateur universel, journaliste coupable et perfide, qui lui attribuait des projets d'envahissement dans le but d'alarmer les patriotes suisses<sup>1)</sup>; dans l'arrêté du 8 Nivose qui leur tendait des mains protectrices contre leurs oppresseurs<sup>2)</sup>; dans la lettre du citoyen Meugand aux magistrats de Lucerne<sup>3)</sup>, dans plusieurs de ses déclarations et enfin dans les propositions remises aux envoyés de l'oligarchie bernoise par le Général Brune.<sup>4)</sup>

S'attacher la nation helvétique par le don de la liberté et se l'associer par tous les liens d'une bienfaisance généreuse, et d'une politique éclairée, tel est donc irrévocablement le but du Directoire<sup>5)</sup>; mais pour y atteindre il faut

---

<sup>1)</sup> Der Narrateur universel, der an die Stelle der nach dem 18. Fructidor unterdrückten Nouvelles politiques getreten war, verteidigte wie diese die schweizerischen Aristokraten und wurde am 27. Frimaire, Jahr VI (17. Dez. 1797) unterdrückt wegen der Behauptung, die Waadt solle an Frankreich fallen: Helv. Aktensammlung I, p. 76.

<sup>2)</sup> Beschluss vom 28. Dezember, der die Regierungen von Bern und Freiburg persönlich haftbar macht für die Sicherheit der Personen und des Eigentums der Waadtländer, die Frankreichs Mediation anrufen für die Herstellung ihrer Rechte. Ebenda, p. 79.

<sup>3)</sup> Zuschrift vom 22. Pluviose VI (10. Febr. 1798). Ebenda, p. 199.

<sup>4)</sup> Brunos Ultimata und Erklärungen sind abgedruckt im Archiv für Schweiz. Gesch. Bd. XII, p. 311—12, 316—17, 321—22, Bd. XIV, p. 393—96.

<sup>5)</sup> Dass die franz. Regierung in Wirklichkeit auch andere Zwecke verfolgte, war Stapfer sicherlich bekannt; indes riet die Klugheit, davon zu schweigen und desto kräftiger an die öffentlichen Kundmachungen des Direktoriums und seiner Agenten zu erinnern.



1<sup>o</sup> Que les Helvétiens soient mis en possession de tous les droits, dont l'incurie, la perfidie ou la tyrannie les avaient privés.

2<sup>o</sup> Qu'un établissement central organisé promptement d'après les principes du système représentatif, tout en contenant le germe d'une perfectibilité indéfinie rallie les membres épars de la nation, ravive l'esprit public, nous arrache à la fois à l'aristocratie et à l'anarchie et fasse de nous vraiment un peuple unique d'action et d'intérêts, comme nous l'étions jadis d'affections et de projets, et comme nous le sommes encore de nom et de réputation.

3<sup>o</sup> Que cette régénération politique n'anéantisse ou ne diminue du moins pas considérablement la liberté civile et le bonheur physique dont ils jouissaient indubitablement dans la plupart des Cantons. Car si leur bien-être venait à disparaître par le séjour des troupes françaises, par des déchirements intérieurs, ou des réquisitions qui tariraient les sources de la prospérité publique et des particuliers: le peuple, comparant son aisance d'autrefois avec la pénurie du moment attribuerait sa ruine au changement de gouvernement et concevrait une haine éternelle contre les principes sacrés de l'égalité politique qu'il accuserait de lui avoir ravi son bien-être et de l'avoir plongé dans la misère. Cette haine, d'après le caractère bien connu d'obstination et de tenacité invincible du peuple suisse, jetterait des racines profondes, qu'on n'extirperait qu'avec la race d'hommes énergiques qui habitent les vallées de l'Helvétie. Le Français est souple, mobile et accessible à des sentiments nouveaux. Le Suisse nourrit une affection ou une aversion conçue pendant des siècles et on sait que près de cinq cents ans n'ont pu encore étouffer la haine qu'il a voué à la maison d'Autriche. La nation helvétique, appauvrie et réduite au désespoir,

quitterait ses rochers redevenus arides, ces rocs que l'immunité d'impôts seule avait habillé de vignobles et couvert de blé; en redemandant à grands cris ses anciennes formes de constitution, elle rappellerait pour la gouverner ces mêmes oligarques qui lui ont attiré le fléau de la guerre par leur orgueil et leur machiavélisme.

C'est donc autant la sainte cause de la liberté que l'humanité et la justice qui réclament des procédés ménageants et tous les soulagements qu'on pourra apporter aux maux qu'entraîne nécessairement la situation de notre patrie. Ces maux tant actuels que futurs sont :

1<sup>o</sup> Une inquiétude vague, un relâchement des liens sociaux résultants en partie de la chute des anciens gouvernements qui ne sont encore remplacés que par des administrations provisoires aussi faibles que leur durée est précaire, en partie de l'incertitude publique sur l'organisation future de notre pays. Chacun s'interroge quel sera notre sort et son imagination errant dans le vague des possibilités souvent aussi désolantes qu'absurdes ne s'attache à aucune institution existante parce que c'est une ombre passagère à ses yeux, une forme usée et vieillie qui doit faire place à une autre.

2<sup>o</sup> Le séjour des troupes françaises, dont la conséquence immédiate a été (la) cessation de tous les travaux de commerce et d'industrie, qui alimentent le corps social, interruption de la libre circulation des denrées, crainte d'être dépouillé et disparition du numéraire, consommation énorme au dessus des moyens d'un pays qui déjà est obligé d'acheter dans l'étranger près de la moitié des vivres nécessaires à sa subsistance et qui est épuisé dans ce moment par les rassemblements de troupes énormes et insensés faits par ordre de l'oligarchie. Les montagnards du

Hasli, du Frouththal, du Simmenthal, etc. entraînés aux frontières et se nourrissant de pain au lieu de laitage, ont doublé la consommation de grains et préparé une grande disette dans tout le pays<sup>1)</sup>. Le gouvernement provisoire, entouré de troupes étrangères quoique amies et protectrices, ne jouira d'aucune considération aussi longtemps qu'elles séjourneront dans le lieu de sa résidence; l'odieuse des réquisitions qu'on sera forcé de faire, tombera presque en entier sur lui et fera abhorrer d'avance le projet de constitution, qu'il s'occupera de faire adopter au plus tôt dans ses principales bases par les assemblées primaires.

Ces suites aussi fâcheuses qu'inévitables d'un corps d'armée considérable dans le sein de l'Helvétie nous fait désirer ardemment d'être délivrés de la plus grande partie des troupes qui l'occupent actuellement. De petites garnisons contiendraient facilement un pays désarmé, et tous les sacrifices nous paraîtraient légers, s'ils pouvaient concourir à l'accomplissement de ce premier et le plus ardent de nos vœux.

Toutefois, nous devons rappeler que notre sol est stérile et d'un labour difficile, que les réquisitions de chevaux et de bétail nous ont enlevé déjà tous les moyens de culture rurale, puisque la force du terrain exige dans la plupart des endroits jusqu'à trois paires de bœufs, qu'il n'a fallu pas moins qu'une paix profonde de 300 ans pour mettre nos ressources au niveau de nos besoins; que notre climat est foncièrement plus ingrat que celui de la Savoye; que des impôts onéreux nous réduiraient bientôt à une mendicité plus incurable que ne l'était celle des

---

<sup>1)</sup> Hier wie anderswo übertreibt Stapfer aus durchsichtigen Gründen die Notlage des Volkes. Was speziell die Brotversorgung anbetrifft, so machte sich damals noch kein Mangel spürbar.

Savoyards sous les despotes de Turin, et que la faim nous entrainerait à des extrémités qui seraient aussi affligeantes pour l'humanité que terribles dans leurs conséquences pour les deux nations sœurs. La nature nous a tellement placé entre la faim et la liberté, la stérilité de nos rochers sépare si peu l'injustice des hommes, ou les vexations d'une administration rapace, nous supportons si peu un gouvernement dispendieux, que la force des choses nous pousse par une impulsion irrésistible au maintien ou au recouvrement de notre indépendance; l'immunité des impôts qui pour les autres peuples est un luxe, est pour nous un besoin impérieux, une condition essentielle à notre existence.

Des fournitures et des réquisitions prolongées anéantiraient tous nos moyens de culture morale et économique, briseraient tous nos établissements de littérature et de bienfaisance qui commençaient à fleurir chez nous et qui s'organisaient d'une manière digne des lumières françaises et germaniques que nous mettons à contribution innocente et dont nous sommes les dépositaires et le foyer de concentration; elles dessécheraient tous les canaux de l'industrie privée et de la générosité publique, nous mettraient pour ainsi dire hors de la loi morale et dans l'impossibilité de nous organiser d'une manière digne des progrès de l'esprit humain à la fin du 18<sup>e</sup> siècle; nous mettraient hors d'état de fournir aux frais du gouvernement et du culte protestant qui est chez nous l'ensemble des institutions de la république morale pour l'ennoblissement de notre race, par les idées d'une religion sublime et les préceptes de la vertu la plus pure; elles alièneraient pour jamais les esprits et les cœurs et de la république mère et des amis de la liberté. En un mot, une nation d'hommes éclairés qui marchent à grands pas dans la carrière

du perfectionnement social, qui ne peut jamais dépasser l'aisance et que la nature, en la garantissant du luxe, en lui interdisant l'opulence, a évidemment destinée au républicanisme, qui a été de tout temps par sa probité, son honnêteté, son bonheur et les affections morales qui étaient la conséquence de son bien-être et de son contentement, l'objet de l'admiration des philosophes et de l'estime des gens de bien ; cette nation serait, par des exactions militaires réitérées, changée en peu de temps en une horde de mendiants ou de monténégrins, dont les haillons seraient le trophée le plus insultant des ennemis de la Révolution française ; alors cette maladie si touchante et célèbre, le mal du pays, qui saisissait le Suisse dans l'étranger et qui faisait l'éloge de sa terre natale serait le seul des maux dont il serait délivré, et auquel hélas, il ne risquerait plus de succomber.

Épargnez, Citoyens Directeurs, ce malheur à la patrie de Rousseau ; épargnez ce spectacle à la philosophie, au dix-huitième siècle expirant, au siècle des Français et couronnez le grand ouvrage de la régénération politique de l'Europe par un acte de générosité illustre dont l'éclat se reporterait sur les parties les plus ombragées du tableau de votre Révolution pour en diminuer les teintes sombres. — L'oligarchie frémissant de rage de voir échapper le pouvoir usurpé de ses mains, avait juré que la prospérité du peuple bernois ne devait pas survivre à ses privilèges et qu'elle vendrait sa vie au prix du bonheur public. La ruine du pays par la suite de fournitures onéreuses et de réquisitions épuisantes est le premier de ses vœux, puisque c'est le seul dont l'accomplissement soit encore possible et flatte son orgueil. — Voyez, dira-t-elle à ses esclaves et aux victimes de ses folles présomptions, voyez ce que vous êtes devenu

depuis que nous ne tenons plus le gouvernail de l'Etat; ah! nous sommes bien vengés; et un plaisir affreux la consolera de sa chute. — Trompez, citoyens Directeurs, ses horribles et honteuses espérances, ne devenez pas les complices de ses complots secrets, les instruments involontaires de ses aveugles fureurs. — Achevez votre œuvre glorieuse, accélerez par les voies d'une douce persuasion l'acceptation d'un cadre de constitution républicaine, que vous laisserez remplir aux élus du peuple helvétique conformément à ses besoins, à ses localités et ses lumières. Un gouvernement vigoureux nous sauvera de l'anarchie et vous vous hâterez de rendre un hommage au grand principe de la souveraineté du peuple, en éloignant les troupes françaises du sein de l'Helvétie et en lui laissant la liberté de faire lui-même ses lois organiques et réglementaires.

Nous avons déjà payé notre part des frais de l'affranchissement du genre humain. La révolution a dévoré pour la valeur de trente millions de nos propriétés, les épargnes du travail et de la frugalité de nos pères que nous avons placées dans les fonds de France. <sup>1)</sup> Un corps de troupes conservé à Bâle pendant toute la durée de la guerre pour empêcher l'Autrichien de violer le territoire helvétique et d'attaquer la France du côté qui présentait le moins de résistance, nous a coûté des sommes considérables. <sup>2)</sup> Nous avons senti le contre-coup de l'horrible et insensé projet de Pitt d'affamer les Français. Dans un moment où cette convention immortelle, véri-

---

<sup>1)</sup> Stapfer spricht hier von den Verlusten der ganzen Schweiz, nicht bloss von denen Berns. Die von ihm genannte Summe lässt sich nicht nachprüfen.

<sup>2)</sup> Ist es nötig, zu sagen, dass die Grenzbesetzung nicht nur die Oesterreicher, sondern auch die Franzosen von jeder Verletzung des eidgenössischen Gebiets abzuhalten bestimmt war?

table fondatrice de la République, luttait contre la Vendée, les insurgés du Midi et les rois conjurés, on ne cessa de nous assiéger de menaces et de promesses pour nous engager à nous réunir à la ligue coalisée, et lorsqu'on nous vit inébranlables dans l'exécution d'un projet qui nous a rendus pour jamais aux ennemis de la liberté, ils s'en vengèrent en nous fermant les greniers de la Souabe dont notre sol stérile nous rend dépendants pour notre subsistance. <sup>1)</sup> Il est vrai que nous concourâmes efficacement à faire échouer le plan anglais; mais ces causes réunies portèrent le prix des denrées en 1793, 94 et 95 à un taux sans exemple dans les annales de notre patrie. <sup>2)</sup>

La retraite ou la diminution considérable des troupes françaises seule nous laisserait encore quelques ressources pécuniaires et le gouvernement ferait volontiers, pour obtenir ce bienfait, les plus grands sacrifices. Nous ne croyons pas au reste qu'il puisse jamais entrer dans les intentions du Directoire ou être conforme aux intérêts de la République de nous enlever tous les moyens d'organiser la nôtre, et de mettre en activité et de consolider la constitution que nous allons présenter aux assemblées primaires de notre canton dans le plus court délai. — La retraite des troupes françaises rétablirait la circulation libre des denrées, l'échange actif de travaux, de secours, de matériaux et de signes; on verrait reparaître l'argent et il serait plus facile de lever les sommes nécessaires au service public.

Le gouvernement provisoire de Berne ose espérer que le Directoire exécutif voudra bien se rendre à

---

<sup>1)</sup> Ueber die Vorgänge vgl. Büchi, Vorgeschichte der helvetischen Revolution, p. 190—204.

<sup>2)</sup> Rufer, Das Problem der Brotversorgung während der Helvetik, p. 3.

ses instances sur un point aussi important au salut de notre patrie. En revanche, il s'empressera d'aller au devant des vœux que le Directoire pourrait avoir formés relativement à l'organisation politique de l'Helvétie et d'en accélérer l'accomplissement de tout son pouvoir, s'assurant d'avance que le Directoire exécutif aussi juste et magnanime qu'il est puissant n'exigera rien qui ne soit compatible avec la liberté et l'indépendance de la Suisse et avec la prospérité de ses habitants.

Quant à la garantie de notre liberté, de notre tranquillité et de nos relations avec la République française, garantie qu'il importe d'établir et qu'on a presque toujours négligée ou éludée jusqu'ici dans les traités érigés entre les nations ou leurs gouvernants, il nous paraît important de la déterminer d'avance et nous la trouvons :

1<sup>o</sup> Dans une reconnaissance solennelle de notre indépendance consignée dans une déclaration du Directoire.

2<sup>o</sup> Dans un pacte d'alliance qui serait entamé de suite avec le Directoire.

3<sup>o</sup> Dans la personne d'un chargé d'affaires suisse à Paris qui fût agréable au gouvernement français.

4<sup>o</sup> Dans l'exécution d'une idée qui, parce qu'elle est neuve et philosophique n'en est que plus digne d'être présentée au Directoire et qui préparerait les nations à soumettre leurs différends plutôt à l'arbitrage de la raison impartiale qu'à la décision barbare de l'épée et au sort aveugle des combats. En cas qu'il s'élevât une contestation entre les deux nations, elle serait portée en premier ressort à un Tribunal de juges étrangers pris dans les républiques batave, cisalpine, ligurienne ou telle autre qui existerait alors, basée sur les principes de la liberté et de l'égalité. Le mode d'élection de ces augustes arbitres, qui



seraient incorruptibles et prononceraient en face de la postérité, serait défini avec précision dans le traité d'alliance. Un premier pas dans cette carrière cosmopolitique quelque petit et peu assuré qu'il fût, frayerait le chemin à des essais plus heureux, et ces tentatives conduiraient par les mêmes gradations qui ont rapproché les individus, fait disparaître les vengeances individuelles pour les soumettre au jugement de la loi, perfectionné l'organisation sociale et consolidé les relations d'homme à homme, à une fédération cosmopolitique, à un pacte destructeur de l'état barbare de nature entre nation et nation, à une assemblée des amphictyons du genre humain ou les passions filtrées à travers toutes les institutions subordonnées, n'apporterait dans ce dépôt des vertus et des lumières les plus précieuses de notre race d'autre pouvoir que celui d'animer et de hâter avec vigueur l'exécution des ordres de la raison publique et immuable.

Pour le député Luthardt son secrétaire

Stapfer.

(Das Schriftstück ist von der Hand Stapfers geschrieben.)

---